



# Comment assurer le développement de produits locaux et bio

## L'ESSENTIEL

### Objectifs :

Proposer aux citoyens des produits locaux et bio en restauration scolaire pour une consommation responsable.

Soutenir et valoriser les petits producteurs locaux, les entreprises régionales, afin de maintenir une production agricole locale vivrière, pérenne et de qualité.

Augmenter les surfaces bio pour un développement durable des terres agricoles.

### Une réponse socialement innovante :

Mise en place d'une plateforme de distribution de produits locaux et bio multi-partenariale en Auvergne afin de maîtriser les circuits d'approvisionnement des cantines scolaires.

### Plus-values :

Rémunération des petits producteurs au juste prix.  
Visibilité sur les débouchés pour les transformateurs.  
Implication des collectivités territoriales dans la démarche.  
Accélération des conversions de producteurs à l'agriculture biologique (x 3,5 en 2 ans).

## DEFINITION

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux non ou mal satisfaits dans les conditions actuelles en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service que le mode d'organisation, de distribution dans des domaines comme vieillissement, petite enfance, logement, mobilité insertion, accès aux soins, précarité énergétique, alimentation équilibrée. »

*Conseil Supérieur de l'économie sociale et solidaire, Groupe de travail Innovation Sociale, 2011*

**« Faire primer l'intérêt collectif sur l'intérêt de ses membres »**

*Nathalie Carthounet,  
gérante de la Scic Auvergne bio distribution*

**« La Scic a participé à la politique incitative de la Région en faveur de la conversion bio des exploitations et a permis de répondre à la demande de la restauration scolaire »**

*Marie-José Chassin,  
vice-présidente en charge de l'agriculture et de la ruralité,  
conseil régional d'Auvergne*

## FOCUS SUR...

### Auvergne bio Distribution

#### ■ ■ L'action

Créée en 2007 par l'interprofession Auvergne biologique, elle fournit les établissements de restauration collective, et notamment les lycées auvergnats. Elle a permis de connecter l'offre des producteurs locaux et la demande des cantines scolaires en étant en mesure de proposer la variété nécessaire à un repas bio complet en favorisant les produits de saison.

#### ■ ■ Modalités de mise en œuvre

Suite à une étude de faisabilité financée par le conseil régional Auvergne et le conseil général du Puy-de-Dôme, la plateforme s'est constituée sous forme de Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Elle réunit ainsi dans son capital 17 producteurs, 12 transformateurs, 10 collectivités territoriales, 1 salarié dans une dynamique entrepreneuriale forte. Défini dans les statuts, leur poids dans le capital représente respectivement 20%, 40%, 30% et 10%.

#### ■ ■ Facteurs clés de réussite

Le conseil régional d'Auvergne et le conseil général du Puy-de-Dôme se sont particulièrement investis au démarrage du projet afin de lancer la dynamique. Inscrite dans l'économie sociale et solidaire, Auvergne bio distribution a choisi de développer son activité sous la forme d'une Scic. Cela permet une participation au capital de tous



les acteurs concernés dans une démarche multi-partenariale encadrée : producteurs, transformateurs, collectivités territoriales, sont associés et parties prenantes du dispositif. Ce fonctionnement multi-partenarial garantit une implication de tous les intervenants à la démarche et une prise en compte de leurs besoins spécifiques. En faisant l'interface avec les clients, la Scic permet par exemple d'assurer aux producteurs, notamment ceux qui s'installent, un débouché à leur production.

#### ■ ■ Partenaires : zoom sur l'implication du conseil régional d'Auvergne

Dès 2005, le conseil régional d'Auvergne a dynamisé le développement du bio dans les cantines de ses lycées en attribuant 1 € par repas bio complet.

La Scic a notamment bénéficié de différents dispositifs d'aides aux entreprises tel que subvention d'équipement ou de fonctionnement dans le cadre de contrats de filières ou d'appui à l'installation de PME en zone rurale ou encore de l'Aide régionale aux fonds propres (ARFP) du conseil régional. Le conseil régional participe à l'investissement nécessaire au développement de l'activité (aménagement dans un nouveau bâtiment industriel...).

Le conseil régional s'investit en parallèle dans la sensibilisation et la formation des cuisiniers des établissements scolaires aux produits bio et locaux.

## A DECOUVRIR AUSSI...

Lien direct entre producteurs et consommateurs dans le cadre des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), aide à l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles écologiquement et socialement responsables, mise en place de marchés paysans vecteurs de lien social, collecte auprès des particuliers des fruits en excédent ou non cueillis pour une redistribution aux plus démunis, mise à disposition de terres en partage pour les producteurs bio...

#### A retrouver en ligne

[www.reseau-amap.org](http://www.reseau-amap.org)

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

<http://relais-planete-solidaire.org>

[www.essenregion.org](http://www.essenregion.org) (rubrique "Fenêtre sur...")

## IMPACTS

Une alimentation saine pour les habitants : plus de 700 000 repas distribués en 2010 dans les lycées.

Maintien des petits producteurs dans les zones rurales, structuration des filières (céréales, viande, produits laitiers, fruits et légumes), création d'emplois (exemple : 5 emplois dans la laiterie de la Tourette, seule activité créatrice d'emplois sur la commune en 2010), professionnalisation des producteurs grâce notamment aux échanges de pratiques, implication des transformateurs régionaux dans le cadre de la commercialisation de leurs produits.

Augmentation des surfaces bios - nombre de conversions et d'installations multiplié par 3,5 en 2 ans. 100 conversions en 2009, contre 20 en moyenne les années précédentes ; limitation des transports longs.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Contacts

Auvergne Bio distribution :  
[info@auvergnebiodistribution.fr](mailto:info@auvergnebiodistribution.fr)

Conseil régional d'Auvergne :  
Stéphanie Lesage, chargée de mission  
agriculture biologique durable  
[s.lesage@cr-auvergne.fr](mailto:s.lesage@cr-auvergne.fr)

### Ressources

[www.auvergnebiodistribution.fr](http://www.auvergnebiodistribution.fr)

[www.essenregion.org](http://www.essenregion.org)

Le site des politiques régionales de soutien à l'économie sociale et solidaire

Publication "Scic : une entreprise d'utilité sociale au service du territoire", Avise, 2006.  
[www.avise.org](http://www.avise.org)

[www.scic.coop](http://www.scic.coop)